

Document unique visé à l'article 10 du règlement (UE) 2023/2411

« Porcelaine de Limoges »

File No : EUGICI000000001

1. Dénomination(s)

« Porcelaine de Limoges »

2. État membre ou pays tiers

France

3. Description du produit

3.1. Type de produit

Produits en céramique

3.2. Description du produit désigné par la dénomination

La dénomination « Porcelaine de Limoges » **couvre tout type de produits en porcelaine manufacturés** composé d'un mélange de matières kaoliniques, argileuses, fondantes (notamment feldspathiques), siliceuses et dégraissantes mis en forme avant cuisson par façonnage "en poudre", "en pâte" ou en "barbotine". Le corps de cuisson, émaillé ou non, doit être constitué de deux sortes de cristaux, mullite et quartz, et d'un verre feldspathique. La masse doit être soit blanche, soit colorée par adjonction de colorants minéraux.

Dans le cas de porcelaine émaillée, une glaçure est superposée au corps de cuisson, et d'une nature distincte de celui-ci.

Le produit obtenu doit répondre aux caractéristiques suivantes :

- Densité apparente supérieure à 2,20 ;
- Porosité de la matière non émaillée ou désémaillée inférieure à 0,50 p. 100 ;
- Translucidité sous une épaisseur comprise entre 3 et 4 mm

à l'exclusion des pâtes spécifiques (colorée, alumineuse...).

Les principales matières premières qui constituent les composants de la porcelaine sont : le kaolin environ 50%, le quartz environ 25% et le feldspath environ 25%.

Seuls 2 types de produits seront couverts par l'IG :

- **la porcelaine non décorée, entendue comme produit fini c'est-à-dire comme produit à part entière, fabriquée dans l'aire géographique délimitée de l'IG protégée,**
- **la porcelaine fabriquée et décorée dans l'aire géographique délimitée de l'IG protégée.**

3.3. Étapes spécifiques de production qui doivent avoir lieu dans l'aire géographique délimitée.

Les étapes devant être réalisées dans l'aire géographique délimitée de l'indication géographique « Porcelaine de Limoges », sont les suivantes :

- la fabrication : pour les pièces en porcelaine non décorée, entendue comme produit fini,
- la fabrication et la décoration : pour les pièces en porcelaine décorée.

3.4. Règles spécifiques concernant le conditionnement du produit désigné par la dénomination

-

3.5. Règles spécifiques concernant l'étiquetage du produit désigné par la dénomination

Étiquetage et support documentaire :

L'étiquetage et les supports documentaires des pièces sous IG peuvent contenir les mentions suivantes :

- La dénomination IG « Porcelaine de Limoges » ou Indication Géographique « Porcelaine de Limoges »
- Le numéro d'homologation de l'IG – INPI 1702
- Le cas échéant, le logo IG officiel.

Estampillage :

Il s'agit du marquage des produits pour lequel les dénominations « Porcelaine de Limoges » et « Limoges » correspondent aux usages traditionnels des porcelainiers.

Ces estampilles ne peuvent être apposées que sur les produits entièrement manufacturés, c'est-à-dire fabriqués ou fabriqués et décorés dans l'aire géographique délimitée.

L'estampillage peut être facultatif. Les manufactures se réservent la possibilité de ne pas estampiller certaines de leurs productions, afin de répondre à une demande spécifique de clients.

L'estampille « Porcelaine de Limoges » ou « Limoges » doit être apposée accompagnée du nom du fabricant ou de ses marques ou de la marque du client ou de tout signe permettant de faire le lien avec le fabricant.

L'estampille doit être indélébile et fixée par cuisson, frittage, gravure, sablage, marquage dans la masse en l'état actuel des techniques, elle doit être apposée dans l'aire géographique délimitée.

L'utilisation d'étiquette amovible est interdite pour estampiller un produit.

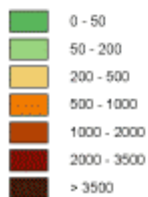
4. Définition succincte de l'aire géographique

L'aire géographique délimitée de l'IG « Porcelaine de Limoges » est le département de la Haute-Vienne :

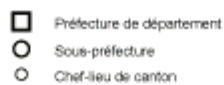
Le département de la Haute-Vienne (87)



Altitudes (en mètres)



Villes



Axes de communication





5. Lien avec l'aire géographique

Fondement du lien vers l'aire géographique

Renommée, Autres caractéristiques

Lien avec l'aire géographique

Le lien entre la « Porcelaine de Limoges » et son aire géographique délimitée s'explique par la réputation du produit, ainsi que sur d'autres caractéristiques, notamment des savoir-faire spécifiques et des facteurs naturels.

5.1 Des facteurs naturels ayant fait émerger une industrie et des savoir-faire spécifiques :

L'aire géographique délimitée définie pour la « Porcelaine de Limoges » est liée à la découverte du plus important gisement de kaolin de France en 1768 à Marcognac sur la commune de Saint-Yrieix-la-Perche située au Sud-Ouest du département de la Haute-Vienne, et aussi à des facteurs naturels (rivières, bois et axes de circulation), qui ont permis le développement au 19ème siècle d'une industrie porcelainière autour de Limoges.

Le kaolin est une argile très blanche dénommée « Or Blanc », la recherche de ce composant essentiel à la fabrication de la porcelaine a été très convoitée en Europe au 18ème siècle. Sa découverte a été déterminante et a façonné le territoire de la Haute-Vienne, dont les manufactures de porcelaine furent la première industrie du Département. Les carrières de kaolin ont été exploitées jusqu'à la fin des années 1980. Ainsi pendant deux siècles, l'extraction locale du kaolin a permis d'établir un circuit

d'approvisionnement unique pour les manufactures de « Porcelaine de Limoges », mais aussi nationales et internationales et le développement d'une entreprise spécialisée dans la production des pâtes céramiques, qui est devenue le leader mondial des spécialités minérales pour l'industrie. Cette entreprise possède aujourd'hui une usine à côté de Limoges, qui fournit actuellement en pâte à porcelaine les entreprises locales, ainsi que de nombreux clients à l'échelle internationale.

Le territoire possède aussi d'autres atouts majeurs, qui ont contribué au développement de la fabrication de la porcelaine. Depuis le XIIe siècle, un commerce du bois par flottage s'était établi sur les affluents de la Vienne jusqu'au port du Naveix à Limoges, qui a permis d'alimenter les fours à porcelaine. Par ailleurs, les rivières comportaient des moulins qui broyaient les matières minérales (kaolin, feldspath et quartz), permettant la fabrication de la pâte à porcelaine. Par la suite le bois, qui alimentait les fours et a permis la cuisson des premiers chefs d'œuvres, a laissé place au charbon au milieu du XIXe siècle. Depuis le milieu du XXe siècle, les cuissons se font désormais avec des fours à gaz ou électriques.

Les matières premières ont changé de provenance, les combustibles ont évolué avec les évolutions techniques, néanmoins les savoir-faire ont perduré et leur maîtrise s'est améliorée.

5.2 Des savoir-faire caractéristiques :

La présence de matières premières sur l'aire géographique a permis le développement de savoir-faire caractéristiques en matière de porcelaine qui se sont maintenus et développés jusqu'à nos jours. A partir de 1816, l'industrie de la porcelaine prend son essor avec la construction de la première usine située à Limoges aux Casseaux, en face du Port du Naveix.

Au début du 20ème siècle, l'activité porcelainière compte un peu plus de 11 000 ouvriers répartis sur une trentaine de sites de fabrication, auxquels il convient d'ajouter des ateliers de décoration indépendants et des commerces de vente. Cet essor a véritablement façonné la ville de Limoges.

Un dispositif complet de formations dédiées a été mis en place et s'est adapté aux évolutions des besoins. Toutes les formations relatives à la maîtrise des savoir-faire spécifiques nécessaires à l'élaboration de la porcelaine sont enseignées à Limoges, des formations professionnelles de base aux diplômes d'études supérieures. Sont également présents à Limoges des équipementiers, des centres techniques et de recherche en céramique.

Ainsi il existe à Limoges au-delà des métiers liés à la fabrication et à la décoration, une véritable communauté professionnelle qui collabore et coopère afin d'entretenir et de faire évoluer les savoir-faire d'exception de la « porcelaine de Limoges ».

Dès 1882, la profession s'est organisée pour défendre et de protéger son industrie à travers un syndicat professionnel local, l'Union des Fabricants de « Porcelaine de Limoges » (UFPL), qui a mis en place une charte professionnelle en 1994.

Ainsi ont été développés localement les savoir-faire caractéristiques suivants en termes de fabrication et de décoration, dont la réalisation doit avoir lieu dans l'aire géographique délimitée :

- La fabrication de la pièce en porcelaine : elle comprend le façonnage et après séchage la 1ère cuisson dite de dégourdi entre 900°C et 1000°C, ensuite l'émaillage et la 2ème cuisson en 2 phases (la première oxydante entre 950-1050°C et la seconde réductrice à 1360 °C). Le respect scrupuleux de ces phases de

fabrication permet d'obtenir des pièces en porcelaine d'une excellente qualité, caractérisées par leur blancheur, finesse, translucidité et résistance.

- La décoration : Il existe plusieurs techniques de décoration, permettant d'appliquer des émaux ou des couleurs vitrifiables ou des métaux précieux qui, une fois cuits à différentes températures, seront fixés sur les pièces en porcelaine. Les techniques de décoration spécifiques, telles que les décors à la main (filets et bandes), les décors

à l'or (l'incrustation), les couleurs grand feu (bleu de four, céladon, émail coloré, pâte sur pâte, effet métallique ou irisé...), la pose de décor par chromolithographie (sur une multitude des formes galbées), exigent plusieurs cuissons et une maîtrise de diverses technicités de pose complexes.

La « Porcelaine de Limoges » n'a cessé d'évoluer, d'innover pour couvrir au-delà des arts de la table traditionnels de larges gammes de produits : décoration intérieure et extérieure, mobilier, luminaire, bijoux ou encore pièces en porcelaine pour les industries de pointe.

C'est une parfaite maîtrise de l'ensemble de ces savoir-faire d'exception, qui caractérisent la « Porcelaine de Limoges » et en font un produit d'excellence de renommée internationale.

5.3 Une réputation internationale :

La « Porcelaine de Limoges » est célèbre dans le monde entier, elle est unique de par son histoire, sa fabrication et son évolution. Aucune autre cité céramique dans le monde ne peut prétendre avoir un passé aussi prestigieux et un présent aussi riche par la pluralité de ses compétences et de ses productions.

La « Porcelaine de Limoges », qui équipe notamment les plus prestigieuses tables de la planète depuis près de 2 siècles et demi, bénéficie d'une renommée internationale incontestée basée sur la maîtrise et la reconnaissance de ses savoir-faire caractéristiques.

Dès 1802, les Expositions universelles ont très largement contribué à la notoriété internationale de la « Porcelaine de Limoges ». De nombreux prix ont été décernés aux manufactures locales : Paris 1806, Paris 1819, Londres 1851, Londres 1862, Paris 1867, Chicago 1893, Paris 1900.

Une partie importante de la production de l'entre-deux guerres va être consacrée à l'exposition des Arts Décoratifs de 1925, sur le pavillon des arts du feu était mentionné « LIMOGES CAPITALE PORCELAINIERE DU MONDE ».

Des collaborations avec des designers et des artistes célèbres (tels que Hubert de Givenchy pour la Manufacture Haviland, Roger Tallon pour la Manufacture Raynaud, Bernard Buffet, Joan Miró ou Koons pour la Manufacture Bernardaud...) et également avec des chefs étoilés internationaux ont fortement contribué à sa renommée.

La « porcelaine de Limoges » est également citée dans de nombreux films, à titre d'exemple dans le film Out of Africa de Sydney Pollack oscarisé en 1985. La référence à la « Porcelaine de Limoges » dans ce film symbolise à elle seule le savoir-vivre à la française.

En 1996, une grande exposition intitulée « Chefs d'œuvre de la Porcelaine de Limoges » a été organisée au Musée du Luxembourg à Paris par la Réunion des Musées Nationaux.

Situé à Limoges, le musée National Adrien DUBOUCHE possède la collection publique de « Porcelaine de Limoges » et d'œuvres en céramique la plus riche au monde. Ses prestigieuses collections contribuent au rayonnement international des arts de la céramique et à une valorisation des savoir-faire d'exception de la « Porcelaine de Limoges ».

Ce patrimoine porcelainier est un atout touristique indéniable pour le territoire et la Ville de Limoges, qui disposent de nombreux magasins de porcelaine et des diverses offres de visite (manufactures, sites historiques : four des casseaux et four Haviland, Fondation d'entreprise Bernardaud, Conservatoire Lachaniette, ...).

Aujourd'hui, la majorité des manufactures de « Porcelaine de Limoges », qui exportent plus de 70% de leur production, bénéficient en complément de la certification IG du label Entreprise du Patrimoine Vivant. Ce un label officiel de l'État distingue les entreprises françaises disposant de savoir-faire artisanaux et industriels d'exception.

Référence à la publication du cahier des charges

<https://base-indications-geographiques.inpi.fr/fr/document/188>